



Association Canine Territoriale Saint Hubert de l'Ouest
affiliée à la SCC, reconnue d'utilité publique, fédération nationale agréée par le ministère de l'Agriculture

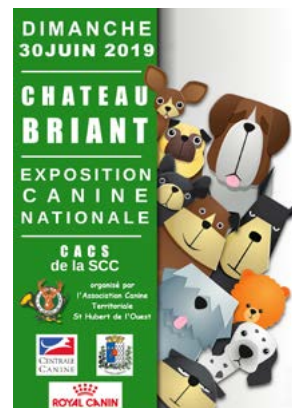
EXPOSITION CANINE NATIONALE TOUTES RACES

Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC

CHATEAUBRIANT (44)

sur le site de la Halle de Béré

Dimanche 30 Juin 2019



Renseignements et contacts

Association Canine Territoriale Saint Hubert de l'Ouest
Tél. 06 76 78 97 22 - 02 40 07 53 96 - 06 89 90 73 21

Samedi 29 juin :

- Confirmations seules toutes races de 10 à 12h et de 13h30 à 15h (engagement par Cedia ou sur place)
- REGIONALE d'ELEVAGE organisée par :
La Réunion des Amateurs de Chiens Pyrénéens

Concours jeunes présentateurs
Concours de rapport
Concours d'agility

Engagements sur internet :

<https://cedia.fr>

Paiement sécurisé par carte bancaire

L'association canine demande 1€ supplémentaire par transaction pour frais administratifs

JURY PRESENTI

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles.

Groupe 1

- Salvatore Giannone ... **Spéciale RACP : Chiens de Berger des Pyrénées, Chien de Berger Catalan**, Berger Blanc Suisse, Chien de Berger Belge, Schipperke, Berger Hollandais, Berger de Brie, Berger de Picardie
- John Jr Walsh Bobtail, Kelpie, Bergers de l'est et italien, Sarloos, Berger de Beauce, Corgis, Collie Barbu, Chien de berger des Shetland, Colley, Border collie
- Tina Peixoto (Port) Barbado da Terceira, Berger de la Serra de Aires
- Christian Karcher Berger Allemand, Berger Australien, Bouvier Australien, Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres, **Reste du groupe**

Groupe 2

- Matthieu Delahaye Dogue Allemand
- Salvatore Giannone ... **Spéciale RACP : Chien de Montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées, Mâtin Napolitain (race invitée)**
- Tina Peixoto (Port) Terrier Noir Russe, Tous Bouviers Suisses, Cão de Gado Transmontano, Estrela, Rafeiro de l'Alentejo
- Christian Karcher Mastiff, Bullmastiff, Berger d'anatolie, Bergers de l'est
- John Jr Walsh Bulldogs anglais, Pinscher, Schnauzer, Doberman, Léonberg, Terre Neuve, Landseer, Hovawart, Shar Pei, Boxer, Rottweiler, Dogue Argentin, Dogue de Bordeaux, Cane Corso **Reste du groupe**

Groupe 3

- Tina Peixoto (Port) Airedale, Kerry blue, Welsh Terrier, Border Terrier et autres terriers divers, Fox Terrier, **Reste du groupe**
- Carole Bard **Spéciale Terrier d'Ecosse : West Highland White Terrier, Scottish Terrier, Cairn Terrier et autres terriers d'Ecosse**, Jack Russell Terrier, Parson Russell Terrier, Terrier de Chasse Allemand
- Luis Peixoto (Port) Yorkshire terrier, American Staffordshire terrier, Bull Terrier et mini, Staffordshire bull Terrier

Groupe 4

- Françoise Lemoine Teckels

Groupe 5

- John Jr Walsh Chow-chow, Spitz Allemand, Volpino Italien,
- Pascal Thiery Chien de Garenne des Canaries, Chien de Garenne Portugais, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco d'Ibiza
- Vincent Cabon Berger Finnois de Laponie, Buhund Norvégien, Chien d'Elan Norvégien, Chien d'Elan Suédois, Chien d'Ours de Carélie, Chien de Berger Islandais, Chien Finnois de Laponie, Esquimau du Canada, Chien Laika Russo Européen, Lapphund Suédois, Spitz de Norrbotten, Spitz des Visigoths, Spitz Finlandais
- Sylvie Desserne Samoyède, Husky, Eurasier, Basenji, Norvégien de Macareux, Laika de Sibérie Occidentale, Laika de Sibérie Orientale, Chien de Canaan, Akita Américain, **Reste du groupe**

Groupe 6

- Sylvie Desserne Damaltien, Rhodesian Ridgeback
- Jacques Gauthier **Spéciale Beagle, Beagle Harrier et Harrier**
- Gérard Thonnat **Reste du groupe**

Groupe 7

- Yannick Musereau Braque D'Auvergne, Braque de Weimar, Braque du Bourbonnais, Braque Français de Type Gascogne, Braque Français de Type Pyrénées, Epagneul Bleu de Picardie, Epagneul de Pont Audemer, Epagneul Picard, Braque Hongrois, Braque Italien, Spinone, Chien d'Arrêt Allemand

- Patrick Berthelot **Spéciale Setter Anglais**

- Françoise Lemoine Pointer
- Tina Peixoto (Port) **Reste du groupe**

Groupe 8

- Luis Peixoto (Port) Golden Retriever, Chien d'eau Portugais
- Tina Peixoto (Port) Labrador Retriever, Chesapeake Retriever, Flat Coated Retriever, Curly coated Retriever, Retriever de la Nouvelle Ecosse
- Yannick Musereau Cocker anglais, Cocker américain, Springer Spaniel, Field Spaniel, Sussex Spaniels, Welsh Springer Spaniel et Chien d'eau espagnol, Barbet, Chien d'eau Romagnol **Reste du groupe**

Groupe 9

- Matthieu Delahaye Carlin, Boston Terrier
- Sylvie Desserne Caniche
- Christian Karcher Bouledogues français, Petits Chiens Belges
- Vincent Cabon Bichons, Coton de Tuléar, Chien Chinois à Crête, Epagneul Tibétain, Lhasa Apso, Shih Tzu, Terrier du Tibet, Chihuahua, Cavalier King Charles, King Charles, Pékinois, Epagneul Japonais, Petit Chien Russe, Epagneul nain continental, **Reste du groupe**

Groupe 10

- Tina Peixoto (Port) Lévrier Afghan, Barzoï
- Pascal Thiery Saluki, Lévrier écossais, Lévrier irlandais, Petit lévrier italien, Galgo espagnol, Greyhound, Whippet, Azawakh, Sloughi **Reste du groupe**

Races non reconnues par la F.C.I.

- Christian Karcher Chiens Particolores à poils frisés
- Salvatore Giannone ... Berger Américain Miniature, Bulldog Continental
- Sylvie Desserne **Reste du groupe**

ENTREE LIBRE

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
9 JUIN 2019 (date de réception)

Tarif préférentiel pour les engagements faits avant le 28 avril

Exposition sans cage

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Châteaubriant, le 30 juin 2019

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés pourront sortir dès 15 h sur présentation de leur feuillet de jugement. Les autres ne pourront pas quitter l'exposition avant 17h. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12h et 14h après versement d'une caution de 36 €. Une restauration est prévue à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

les dates prises en compte pour l'accès dans une classe sont la date anniversaire et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (à engager sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (à engager sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - (à engager sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - (à engager sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Saint Hubert de l'Ouest, par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 9 juin 2019, date de réception (majoration des tarifs après le 28 avril). Tout engagement parvenu après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. Le R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., peut attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concurrent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent», et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf :**

Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres ___ 15 mois

Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,

Staff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et

Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve,

Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois ___ 15 mois

Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland ___ 15 mois

Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback ___ 15 mois

Gr. 8 : Retrievers ___ 15 mois

Gr. 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais ___ 10 mois

Gr. 10 : Afghans, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski ___ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par l'ACTSHO avec extension possible aux manifestations organisées par la SCC et ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la SCC, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Association Canine Territoriale Saint Hubert de l'Ouest

EXPOSITION CANINE NATIONALE de CHATEAUBRIANT (44)

avec attribution du C.A.C.S. de la S.C.C.

N° d'arrivée

Vos engagements par courrier devront être envoyés avant le 9 Juin 2019 (date de réception) à :
CEDIA - Exposition de Châteaubriant - 31230 COUEILLES

Accompagnés obligatoirement

- du montant des frais (par chèque ou mandat) établis à l'ordre de la ACTSHO
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe Champion ou travail
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux appartenant à la 2^e catégorie
- Etrangers : paiement par mandat international uniquement (foreigners : international money order only / extranejos : giro postal unicamente)

Tout engagement incomplet sera retourné.

Votre e-carte d'exposant vous sera directement adressées par Cédia une semaine au plus tard avant la manifestation

Les engagements par fax ou par e-mail ne seront pas retenus.

Engagements internet :
www.cedia.fr, règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus.

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° LO : _____

Tatouage ou transpondeur

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : _____	Taille : _____	Couleurs : _____	Nature du poil : _____	Poids : _____
Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né le : ____ / ____ / ____

Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
 (propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____ Fax : _____

Mail : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
 Ne concourant pas Meute Confirmation - uniquement pour les chiens exposés

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit en classe ouverte, jeune ou puppy, selon son âge.

La confirmation est gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.

Les engagements en Paire, Couple, Lot d'Affixe et Lot de Reproducteur (gratuit) se font au secrétariat le jour de l'exposition.

AVIS IMPORTANT AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS CLASSÉS :
 aucune autorisation de quitter l'exposition avant 17 h ne sera accordée.

Vous devez respecter l'heure de sortie des chiens à la fin de l'exposition et si vous ne pouvez rester jusqu'à 17 h, nous vous prions instamment de ne pas engager vos chiens. Les visiteurs sont intéressés par des chiens et non par des cages vides. Respectez vos engagements. Ne partez pas avant 17 h .

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon endroit. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h si mon chien est classé (15h si mon chien n'est pas classé).

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

	TARIF 1 Jusqu'au 28 Avril	TARIF 2 Jusqu'au 9 Juin	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	32 €	37 €	
2 ^e chien	29 €	34 €	
3 ^e chien et suivants (chacun)	24 €	29 €	
Puppy, Baby, Vétéran	24 €	29 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	10 €	12 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	60 €	70 €	
Chien supplémentaire dans la meute	24 €	30 €	
Total des engagements			
Réduction 10 % pour les adhérents ACTSHO Indiquez obligatoirement votre n° d'adhérent : _____			-
Cotisation ACTSHO 2019 (facultatif) Uniquement par courrier	13 €	13 €	
Total global			

Gratuité pour les accompagnateurs et les parkings

JUSQU'AU 28 AVRIL (cachet de la poste faisant foi) : TARIF PRÉFÉRENTIEL
CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS (tarif majoré) : 9 JUIN 2019 (date de réception)

au-delà du 9 juin, uniquement sur internet et dans la limite du délai imparti pour la réalisation du catalogue, augmentation de 5 euros sur le total des engagements

Feuillet à renvoyer à Cédia

RENSEIGNEMENTS pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 9 juin 2019

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niv. 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{re} ou 2^e catégorie.

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un

BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre.

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 9 juin 2019. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

CONFIRMATIONS 2019 CHIENS TOUTES RACES

Mercredi 20 Février : St Nazaire

Samedi 29 Juin : Chateaubriant,

Mercredi 27 Mars : Les Sorinières

Mercredi 11 septembre – Saint Nazaire

Mercredi 10 Avril – Nantes La Beaujoire
(Foire commerciale)

Mercredi 16 octobre – Bouguenais

Mercredi 24 avril – Les Sorinières

Mercredi 13 novembre – Les Sorinières

Mercredi 15 mai – Les Sorinières

Samedi 14 décembre – Nantes

Mercredi 12 juin – Les Sorinières

ces dates sont susceptibles de variation dans les lieux, contacter le secrétariat...

Contact secrétariat : 06 89 90 73 21

jzavadesco@scsho.com

INSCRIPTIONS SUR PLACE LE JOUR MÊME

(tarif minoré si inscription sur <https://cedia.fr>)

NANTES EXPOS CANINES

Samedi 14 et Dimanche 15 Décembre avec 

A L'ATTENTION DES EXPOSANTS :

- Rester le plus longtemps possible sur le site de l'exposition, c'est faire connaître vos races et permettre d'en faire la promotion auprès d'un public très intéressé et en demande d'informations pour mieux diriger son choix vers une éventuelle acquisition.
- Afficher vos cartons de récompenses, c'est aussi une façon d'initier les néophytes aux raisons de participer à une telle manifestation.
- Respecter les horaires de sorties, c'est avoir de la considération pour une équipe de bénévoles qui vous permet de présenter vos chiens dans les conditions les plus satisfaisantes.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre sportivité

OFFICE DE TOURISME DE CHATEAUBRIANT

29 place Charles de Gaulle - 44115 CHATEAUBRIANT

Tél. : 02 40 28 20 90